



T@mT@m / CFTC.FAE n° 482 du 18 octobre 2018

COMITÉ DE SUIVI SALARIAL du 17 octobre 2018

Sous la présidence du Secrétaire d'État Olivier DUSSOPT, un comité de suivi salarial s'est tenu à Bercy ce 17 octobre 2018.

Le Secrétaire d'État confirme le dégel en 2019 de l'accord PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) pour un montant de 750 millions d'euros.

Cet accord, approuvé par la CFTC, a été reporté d'un an, un grand nombre de fonctionnaires étant gravement lésé par cette décision.

Il nous présente d'autres mesures susceptibles d'accroître le pouvoir d'achat de certains fonctionnaires et agents publics :

- La défiscalisation des heures supplémentaires pouvant représenter une augmentation de salaire de l'ordre d'une centaine d'euros (**par an !**) ;
- La prime annuelle de 200 € pour les fonctionnaires venant au travail en vélo (à déduire de l'indemnité transport). C'est 400 € dans le privé ! ;
- La continuité de la GIPA en 2018 ;
- La revalorisation du compte épargne temps par revalorisation des jours rachetés (encore faut-il que les employeurs aient les crédits idoines) ;

CET : revalorisation et assouplissement des modalités d'indemnisation du Compte Epargne Temps :

- Catégorie A : passage de 125 € à 135 €
- Catégorie B : passage de 80 € à 99 €
- Catégorie C : passage de 65 € à 75 €
- Abaissement du seuil de déclenchement possible de monétisation de 20 jours à 15 jours.

- La revalorisation des indemnités de mission :
 - Frais de nuitées 110 € pour Paris intra-muros ;
 - 90 € pour les grandes villes et le Grand Paris ;
 - 70 € pour les autres communes ;
 - Les indemnités kilométriques augmentent de 17 % ;
 - Les frais de repas ne sont pas concernés (ils restent à 15,25 €).
- L'ouverture des discussions sur la Protection Sociale Complémentaire, prévue fin 2018, est reportée dans l'attente de la livraison de rapports d'inspection.

